

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE  
ARRONDISSEMENT D'EVRY  
CANTON DE MENNECY

COMMUNE DE CHEVANNES  
91750



#### **ORDRE DU JOUR**

- 1- Nomination secrétaire de séance**
- 2- Approbation du compte rendu du 11 Avril 2019**
- 3- ORGANISATION ADMINISTRATIVE**
  - 3.1- Décision modificative au budget (sans modification du budget global)**
  - 3.2- Vote des taux imposition (transfert compétence au SIARCE)**
  - 3.3- Délibération de clôture du budget de la Caisse des Ecoles**
  - 3.4- Primes 2019 au personnel communal**
  - 3.5- Répartition des subventions aux Associations**
  - 3.6- Décisions 1<sup>er</sup> trimestre 2019**
- 4- ADMINISTRATION GENERALE**
  - 4.1- Délibération adhésion de la commune Orveau au SIARCE**
  - 4.2- Délibération pour rapporter la délibération n° 2019/08 (classement d'une partie du terrain de la DGAC en ENS)**
  - 4.3- Délibération sur la mise en œuvre d'un accord local dans le cadre de la désignation des représentants siégeant au Conseil communautaire suite aux élections de mars 2020.**
  - 4.4- Délibération approuvant le projet de réfection de la voirie de la place Clemenceau pour la demande de subvention départementale**
- 5- INFORMATIONS**
  - 5.1- Déploiement de la fibre optique : réunion publique par le prestataire des travaux**

L'an deux mille DIX NEUF, le SIX JUIN, à dix neuf heures zéro minutes, en MAIRIE DE CHEVANNES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués individuellement par voie dématérialisée le 05 Avril 2019, conformément à l'article L 2121.10 modifié par la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ORDINAIRE, sous la présidence de Jacques JOFFROY, Maire.

Étaient présents : Georges VALLET, Pascale AMIOT, Simone LAMOURET, Myriam FANGEAT, Chafika DERFOUL, Didier GEOFFROY, Cyrille BOULAY, Alain PERRON, Max HORN.

Était absent excusé : Thierry THOMAS

Étaient absents : Laura COLOMINA, Sébastien LANNEAU, Sami BEN OUADA, Guy LANGEVIN, Gaston LUCE-ANTOINETTE.

Date de convocation : 31/05/2019

Date d'affichage : 31/05/2019

Secrétaire de séance : Alain PERRON

### 19 heures 06 ouverture de la séance

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Maire déclare que le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut donc valablement délibérer.

#### 1) Nomination du Secrétaire de Séance

Monsieur Alain PERRON est nommé secrétaire de séance.

#### 2) Approbation du compte-rendu du 11 Avril 2019

Aucune observation particulière

#### 3) ORGANISATION ADMINISTRATIVE

##### 3.1- Décision modificative au budget (sans modification du budget global)

Monsieur VALLET, Maire adjoint aux finances, explique que des crédits prévus au budget sont insuffisants et afin de faire face aux dépenses sur ces chapitres il convient d'effectuer un transfert de crédits issus d'autres chapitres. A noter que le total, tant en fonctionnement qu'en investissement, reste, en final, inchangé.

Fonctionnement			Investissement	
Compte	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
011	-10.000,00			
6611	+10.000,00			
73111				
7066				
1641			+ 34 700,00	
21318			-34 700,00	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil municipal **APPROUVE** les modifications au budget comme présentées ci-dessus. Celles-ci seront inscrites au budget communal 2019.

##### 3.2- Vote des taux imposition (transfert compétence au SIARCE)

La commune de Chevannes a délibéré en fin d'année 2018 pour approuver le transfert de la compétence « Eaux Pluviales » au SIARCE et le 14 février dernier le transfert de la fiscalité liée à cette compétence.

Afin que ces opérations soient actées, il faut les mentionner explicitement sur la délibération du vote des taux d'imposition 2019.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur VALLET, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette modification de la délibération du vote des taux d'imposition.

### 3.3- Délibération de clôture du budget de la Caisse des Ecoles

La caisse des écoles n'a procédé à aucune opération de dépenses et recettes pendant au moins 3 ans, et peut donc être dissoute par délibération du conseil municipal.

Depuis 2015, la Caisse des Ecoles n'a procédé à aucune écriture de dépense ou recette. Les comptes sont à 0.

L'ensemble des opérations et les valeurs de l'actif et du passif seront transférées de ce fait dans le budget principal de la commune.

Cette dissolution aura effet dès son vote par l'assemblée et pour conséquence la suppression du budget annexe « Caisse des Ecoles ».

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve et décide de clôturer le budget de la Caisse des Ecoles.

### 3.4- Primes 2019 au personnel communal

Actuellement le personnel communal bénéficie de 2 primes collectives qui sont :

- Prime d'habillement de 112€ pour le personnel technique et de 66€ pour les autres personnels
- Prime de fin d'année d'un montant forfaitaire de 1000€ au prorata temporis de la présence effective pour le personnel arrivé en cours d'année et soumis à l'assiduité du personnel pendant l'année.

Madame AMIOT intervient et précise que considérant la mise en place obligatoire du nouveau régime indemnitaire le RIFSEEP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, c'est la dernière fois que le Conseil municipal vote ces primes.

Il est proposé de reconduire ces 2 primes avec les mêmes montants et les mêmes conditions d'attribution.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal APPROUVE cette proposition et FIXE les primes du personnel communal comme suit :

- Prime habillement personnel service technique : 112€
- Prime habillement autres personnels : 66€
- Prime fin année : 1000€

### 3.5- Répartition des subventions aux Associations

Dans le cadre du vote du budget primitif 2019, il a été inscrit un montant global de 7000€ de subventions pour les associations.

Monsieur Didier GEOFFROY énumère le détail alloué à chaque association qui a fourni tous les documents demandés et nécessaires au versement de la subvention annuelle.

Il précise que la réunion annuelle des associations du 23 mai dernier s'est bien déroulée.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal APPROUVE le détail des subventions aux Associations inscrites au budget primitif 2019, comme ci-dessous :

NOM ASSOCIATION	MONTANT (€)
Foyer Rural de Chevannes	2100
Chevannes Patrimoine Environnement (CPE)	1500
AS Golf	150
Chevannes Tennis Club	950
Chevannes Tennis de Table	400
Jeunes Tout Terrain (JTT)	935
Les Amis de St Symphorien	200
AS Football	400
Festi Chevannes	200
réserve	165

### 3.6- Décisions 1<sup>er</sup> trimestre 2019

2019/01- Contrat de travaux d'entretien, de maintenance et de rénovation de l'éclairage public et de la signalisation tricolore- EIFFAGE ENERGIE

2019/02 – Renouvellement de la Ligne de trésorerie d'un montant de 100 000,00€

2019/03 - Convention mise à disposition des activités à l'exercice professionnel – Association SESAME

## 4) ADMINISTRATION GENERALE

### 4.1- Délibération adhésion de la commune Orveau au SIARCE

Monsieur le Maire informe que la commune d'Orveau souhaite adhérer au SIARCE, au niveau de la compétence Eaux pluviales Urbaines.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la demande d'adhésion de la commune d'Orveau et autorise Monsieur le Président du SIARCE à solliciter la Préfecture de l'Essonne pour finaliser l'adhésion.

#### 4.2- Délibération pour rapporter la délibération n° 2019/08 (classement d'une partie du terrain de la DGAC en ENS)

Lors de la séance du 14 février dernier il avait été proposé de requalifier la zone Aezh du terrain de la DGAC en Espace Naturel Sensible afin d'accroître sa protection. La délibération correspondante autorisait la procédure de modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme) : changement de la classification de la zone Aezh en zone NS, en fonction d'un accord avec les services de l'Etat.

Actuellement les négociations en cours prévoient l'achat de l'ensemble du terrain par la SAFER.

Or le classement de la zone Aezh dans une catégorie différente de la zone Am aurait pour conséquence de réaliser cet achat suivant 2 procédures séparées. La SAFER, soutenue par les services de la Préfecture, demande de surseoir au classement d'Aezh en zone naturelle sensible, pour réaliser un acte d'achat unique puis de procéder ensuite au classement.

De ce fait, il convient de rapporter la délibération n°2019/08 autorisant l'engagement de la procédure de modification du PLU.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve et donne son accord pour rapporter la délibération citée et reprendre le classement de la dite zone après la conclusion de la vente.

#### 4.3- Délibération sur la mise en œuvre d'un accord local dans le cadre de la désignation des représentants siégeant au Conseil communautaire suite aux élections de mars 2020.

Monsieur le Maire explique que fin mai le conseil communautaire de la CCVE a adopté à l'unanimité la délibération relative à la mise en œuvre d'un accord local dans le cadre de la désignation des représentants siégeant au conseil communautaire suite aux élections municipales de mars 2020, avec 55 conseillers communautaires. Afin que cet accord local soit entériné, les communes membres doivent délibérer avant le 31 août prochain.

Après exposé de Monsieur le Maire et après délibération, à l'unanimité le Conseil municipal donne son accord à cette nouvelle répartition des conseillers communautaires dans le cadre de l'application de l'accord local suivant la répartition ci-dessous :

Communes	Population Municipale	Accord local proposé Nombre de siège (s) par commune
MENNECY	14 170	11
BALLANCOURT-SUR-ESSONNE	7 627	6
ITTEVILLE	6 633	5
LA FERTE ALAIS	3 880	3
CERNY	3 317	3
SAINT VRAIN	3 059	3
CHAMPCUEIL	2 870	3
VERT LE PETIT	2 779	3
VERT LE GRAND	2 373	2
ORMOY	2 018	2
CHEVANNES	1 671	2
D'HUISON LONGUEVILLE	1 515	2
LEUDEVILLE	1 454	2
BAULNE	1 318	1
FONTENAY LE VICOMTE	1 214	1
GUIGNEVILLE SUR ESSONNE	968	1
VAYRES SUR ESSONNE	921	1
ECHARCON	791	1
NAINVILLE LES ROCHES	454	1
AUVERNAUX	333	1
ORVEAU	196	1
TOTAL	59 561	55

#### **4.4- Délibération approuvant le projet de réfection de la voirie de la place Clemenceau pour la demande de subvention départementale**

Monsieur le Maire expose le problème de la voirie à Clemenceau, place devant l'hôpital. La voirie est fortement dégradée et après avoir sollicité les services du Département, ce dernier est prêt à contribuer au financement des travaux de réfection de la voirie.

Pour ce faire, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer pour l'autoriser à solliciter une subvention du Département au titre des amendes de police.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal donne son accord à la demande de subvention et autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention et signer toutes les pièces afférentes.

#### **5) Déploiement de la fibre optique : réunion publique par le prestataire des travaux**

La CCVE a informé la commune que le déploiement de la fibre pour la connexion numérique est programmé à partir de début de juillet en 3 jalons. La CCVE a créé un syndicat mixte ouvert (SMO) pour l'exploitation de ce système.

La société COVAGE-ENTHD est chargée de gérer le syndicat, ceci concerne exclusivement le raccordement et non les abonnements. Pour les particuliers, il existe 13 opérateurs sur les rangs et 200 pour les collectivités, entreprises et organismes.

La société COVAGE informera ultérieurement des dates et lieux des réunions qui seront tenues publiquement pour des explications à la population.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.